

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 février 2008  
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)  
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis  
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien  
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)  
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis  
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle  
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude  
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

## **EXCUSE :**

M. CANIVENC

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Centre de maintenance Achard - Réalisation de passerelles, potence roulante et caillebotis - Prestations supplémentaires - Marché n°06 135 U - Avenant n°2 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché n°06 135 U :

Par délibération n°2006/0012 en date du 20 janvier 2006, le Conseil de Communauté autorisait le lancement d'un appel d'offres ouvert pour réaliser :

- les passerelles et la potence roulante de la station service destinées à la maintenance des tramways ;
- les passerelles légères destinées à être fixées sur la voie du grand lavage des tramways située sur la première voie de remisage ;
- les caillebotis modulaires centraux et latéraux de la voie sur fosse de la station service.

A l'issue de la consultation, le marché a été notifié à l'entreprise SM3A Industries le 21 août 2006 pour un montant de 334 000 € ht et pour une durée de 14 mois.

Ce marché comprend la réalisation des études, les développements, la fabrication, les tests en usine, la fourniture, la livraison, l'installation, les essais sur site, la mise en service du matériel, la documentation de maintenance et la formation du personnel utilisateur.

Par avenant n°1, le délai contractuel a été prolongé pour être fixé à 19 mois, prévoyant ainsi une échéance du marché en avril 2008 pour faire face à l'arrivée tardive d'une rame de tramway pour les essais de validation des passerelles et potence roulante (suite aux retards pris dans la réalisation du pont auxiliaire des bassins à flot).

Suite à une visite de contrôle du 27 novembre 2007 pour la sécurité du travail au centre de maintenance Achard avant sa mise en service, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine (CRAMA) a demandé l'installation de rambardes sur les passerelles afin d'assurer une plus grande sécurité des agents de maintenance amenés à intervenir.

Ces prestations complémentaires consistent en la mise en place :

- de rambardes basculantes sur les deux passerelles afin de permettre en position basculée, l'accès aux équipements de toiture des tramways en présence d'une rame, et en position relevée de protéger des chutes éventuelles en l'absence de tramway (soit 40 ml de rambardes pour la passerelle de la station service et 61 ml pour les passerelles de la voie de grand lavage) ;
- de 16 rambardes sous les huit escaliers, empêchant le passage sous ceux-ci en deçà de 2 m dans le sens transversal.

Ces installations représentent un montant supplémentaire de 20 890 € ht, portant le montant du marché à 354 890 € ht (soit + 6,25 %).

Le délai d'exécution du marché reste quant à lui inchangé.

En application de l'article 8 de la loi 1995-127, modifiée par l'art 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996, la Commission d'appel d'offres du 6 février 2008 a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n°2.

Le financement de ces travaux est à imputer au budget annexe Transports, ch.23 Compte 23800132 – Programme TW20 – CRB H340.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- ✓ l'avenant n°2 au marché n°06 135 U pour un montant maximal de 20 890,00 € ht portant son nouveau montant à 354 890 € ht soit 424 448,44 € TTC ;
- ✓ tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 MARS 2008**

**PUBLIÉ LE : 5 MARS 2008**

M. ALAIN CAZABONNE